

**MAIRIE**  
**44330 LA CHAPELLE-**  
**HEULIN**  
**Tél. 02.40.06.74.05**



**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-six, le 16 avril 2026,**

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence du Maire, M. Jean Teurnier.

NOM	PRENOM	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
TEURNIER	Jean	x			
LAMBERT	Bernard	x			
MARTINEAU	Karine	x			
BABONNEAU	Pierrick		x		
BONNET	Morgane	x			
BULTEAU	Wilfried	x			
KERMARREC	Cécilia	x			
MALTETE	Philippe	x			
SEYEUX	Jean-Michel	x			
PADIOLEAU	Anne	x			
MASSE	Sylvain	x			
LAURENT	Magali	x			
MACE	Sandrine	x			
GABILLEAU	Christelle	x			
BLAIS	Ophélie	x			
LINO	Stéphane	x			
KERVICHE	Julien	x			
LEDENVIC	Eloise	x			
LAMBERT	Evan	x			
GROLLEAU	Joël		x		<i>Cécile Guoin</i>
KERBIRIOU	Stéphanie	x			
CHATILLON	Davy	x			
GOUIN	Cécile	x			

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation	<b>09/04/2026</b>
Secrétaire de séance	<b>Julien Kerviche</b>
Début de séance	19h05
Fin de séance	20h30

Accusé de réception en préfecture  
044-214400327-20260416-DEL-160426-07-DE  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

<b>Numéro</b>	DEL_160426_07_ApprobationCABP	<b>Approbation compte administratif – Budget communal</b>
<b>Nomenclature</b>	7.7.1	

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Bernard Lambert, 1er adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2025, dressé par M. Jean Teurnier, maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

M. le Maire étant sorti de la salle :

1°) Donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

	2024	2025		Résultat 2025	Solde cumulé
		Recettes	Dépenses		
Fonctionnement	40 286,11 €	4 668 853,83 €	3 848 584,11 €	820 269,72 €	860 555,83 €
Investissement	59 787,78 €	1 490 096,49 €	2 697 649,28 €	-1 207 552,79 €	-1 147 765,01 €
		6 158 950,32 €	6 546 233,39 €	-387 283,07 €	

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications de la balance 2025 établie par Monsieur le Receveur Municipal relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5) Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2025 comme suit :

#### Section fonctionnement

Résultat de l'exercice	820 269,72 €
Résultats antérieurs reportés	40 286,11 €
Résultat à affecter	860 555,83 €

#### Section Investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement	-1 147 765,01 €
Solde des RAR dépenses	713 816,74 €
Solde des RAR recettes	1 503 453,42 €
Besoin de financement	-358 128,33 €

#### Affectation

En investissement (1068)	733 980,53 €
Report en fonctionnement (002)	126 575,30 €
	860 555,83 €

**Après en avoir délibéré,  
4 abstentions,  
le Conseil municipal :**

Accusé de réception en préfecture 044-214400327-20260416-DEL-160426-07-DE Date de réception préfecture : 28/04/2026
---

- Approuve les comptes administratifs du budget communal pour l'année 2025

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à La Chapelle-Heulin, le 16 avril 2026

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean Teurnier



Accusé de réception en préfecture  
044-214400327-20260416-DEL-160426-07-DE  
Date de réception préfecture : 28/04/2026